

**MAIRIE DE VARETZ****COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU SAMEDI 14 MARS 2015**

Nombre de conseillers en exercice :  
En exercice : 19

Présents : 15 (Cf liste d'émargement)

- Monsieur Le Maire Nicolas Pennel
- Mesdames Maryse Lochu, Elisabeth Goddaert, Mireille Durand, Jany Guennoc-Barrière, Brigitte Berthy, Marie Loriol, Catherine Goulmy,
- Messieurs Pascal Barrière, Paul Audard, Aimé Pons, Clément Tallerie, Matthieu Froidefond, Eric Jaubertie, Francis Rouland.

Excusés avec procuration : 3

- Madame Maria Sousa-Borges procuration donnée à Brigitte Berthy
- Monsieur Aurélian Coursière procuration donnée à Eric Jaubertie
- Monsieur Jean-Pierre Charliaguet procuration donnée à Elisabeth Goddaert
- Madame Emilie Merel procuration donnée à Catherine Goulmy

Secrétaire de séance : Catherine Goulmy

Ouverture de séance : 10H00

**Préambule :**

- Approbation du Compte rendu de la séance du 20 février 2015.

**1 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE:****- Avis sur le projet de Schéma de mutualisation de services de la CABB:**

Est soumis à la délibération du conseil municipal, l'adhésion de la commune au projet de schéma de mutualisation de services de la CABB. Est effectuée la lecture du projet de délibération. Le projet est dans la phase de création du schéma de principe. Est prévue la mise en commun de services tels que les ressources humaines et le droit des sols, de matériels ou compétences : groupement de commandes pour l'énergie...

## **Approbation donnée à l'unanimité.**

### **- Conseil communautaire débat d'orientations budgétaires :**

Un fond de soutien territorial pourra être attribué aux communes de moins de 3000 habitants afin de subventionner un projet de 200 K€ max, à hauteur de 20€ par habitant et 50% du restant dû.

### **- Jardins de Colette :**

Est soumis au vote du conseil municipal, le projet de délibération concernant les actions à mener sur le site « les jardins de Colette » compte tenu de leur situation financière.

**Approbation donnée par 16 voix pour, 2 contre et une abstention.**

## **2 - URBANISME - VOIRIE:**

### **- Projet d'acquisition terrain Zone Artisanale par Messieurs Massias et Cadiot :**

Une demande écrite d'acquisition de la parcelle AV18 appartenant à la commune de Varetz a été effectuée par messieurs Cadiot et Massias. Cette parcelle d'une superficie de 576 m<sup>2</sup> est située de la rue Jean Baptiste Bardinal et correspond à une zone initialement prévue au contournement **ou retournement** des véhicules en bout de cette voie sans issue. La liaison entre la rue Jean Baptiste Bardinal et la rue de la Loyre ayant été réalisée, cette zone n'est plus utilisée comme telle et son acquisition par mm. Cadiot et Massias est envisageable au prix estimé par le service des domaines et après enquête publique.

L'approbation du projet d'acquisition de ce terrain est soumis au vote du conseil municipal.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

### **- Emplacement réservé terrain Lembourbé : mise en demeure**

Une mise en demeure a été adressée par Mme Lembourbé à la commune de Varetz afin que celle-ci se prononce sur l'achat de l'ensemble de ses biens en vente. La commune n'est intéressée que par le terrain et en avisera Mme Lembourbé. **ATTENTION seul le terrain était préempté**

## **3 - FINANCES :**

### **- Adoption du Compte administratif 2014 Syndicat des eaux de l'Yssandonnais :**

Le compte présente un excédent de **16430,72€ à verser**. ??????????

L'adoption est soumise au vote du conseil municipal.

### **Adoption donnée à l'unanimité.**

#### **- Participation fiscalisée à la Fédération Départementale des syndicats d'Electrification et des communes de la Corrèze :**

Il est proposé que cette participation soit assurée par les usagers comme les années précédentes.

La proposition est soumise au vote du conseil municipal.

### **Approbation donnée à l'unanimité.**

#### **- Participation aux frais de scolarité à la commune de Voutezac :**

La validation du paiement à la commune de Voutezac des frais de scolarité pour des enfants de Varetz est soumise au vote du conseil municipal. Il est demandé à ce que soit ajouté à la délibération la nécessité de ne pas compromettre l'équilibre de l'école en acceptant le départ d'enfants vers d'autres communes.

### **Approbation donnée à l'unanimité.**

#### **- Demande de subvention Conseil Général pour l'ADAP:**

Suite à la création du groupement de commande entre St Viance et Varetz et la 3<sup>ème</sup> commune, le choix du bureau d'études Caliconsult, une demande de subvention peut être faite auprès du conseil général pour un montant de 20% du coût de l'étude de 4637€ pour Varetz.

L'autorisation de demande de subvention auprès du CG est soumise au vote du conseil municipal.

### **Approbation donnée à l'unanimité.**

#### **- Indemnités des élus :**

Enveloppe totale : 4770,83€

Enveloppe proposée : 4760€

1 Maire : 1280€

5 adjoints : 2350€

4 conseillers délégués : 680€

5 conseillers : 250€

4 conseillers : 200€

La proposition est soumise au vote du conseil municipal.

### **Approbation donnée par 12 pour et 7 abstention.**

**- Participation au projet de l'association de l'école de Varetz :  
Coquelicontes 2015**

L'autorisation de signer la convention relative au paiement de 60€ est soumise au vote du conseil municipal.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

**4 - PERSONNEL COMMUNAL:**

- Actualisation du tableau des emplois
- Création d'un poste d'adjoint d'animation sous contrat CUI,
- Création d'un poste d'adjoint technique pour surcroît de travail,
- Document unique et évaluation des risques professionnels,

**Approbation donnée à l'unanimité.**

**5 - AFFAIRES DIVERSES:**

- Est soumise à l'autorisation du conseil municipal, la mise à l'ordre du jour du retrait de la commune de Varetz de l'EPCC des 13 arches.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

- Est soumise au vote du conseil municipal, la validation de la demande de retrait de la commune de Varetz à l'EPCC des 13 arches.

**Approbation donnée par 15 voix pour, 1 contre et 3 abstentions.**

Fin de la séance : 12H45.